



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 01/2022**

**Objet du préavis**

**Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Par le présent préavis, la Municipalité de Payerne sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit en vue de :

- la rénovation et le réaménagement complet du 2<sup>e</sup> étage des Services techniques ;
- la rénovation partielle du 4<sup>e</sup> étage (anciens bureaux du SPJ) ;
- le réaménagement du guichet du Contrôle des habitants ;
- la remise en état du bureau du Syndic ;
- la mise en place de portes automatiques au 1<sup>er</sup> étage ;
- la création d'un vestiaire femmes pour la Sécurité publique ;
- la mise en conformité des tableaux électriques des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages ;
- le désamiantage des colles de carrelage pour les sanitaires, dans les revêtements de sols en linoléum et dans les tableaux électriques.

### **1.1. Historique**

Ces travaux sont la suite logique du préavis n° 06/2019 et dans une certaine mesure des préavis n° 06/2012 et n° 21/2016 selon détails ci-dessous.

En 2012, le Conseil communal a adopté le préavis n° 06/2012 d'un montant de Fr. 681'000.— approuvant la rénovation partielle de l'Hôtel de Ville. Il s'agissait des éléments suivants :

- le réaménagement du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée ;
- le réaménagement du Greffe et des Finances au 1<sup>er</sup> étage ;
- le rafraîchissement du 2<sup>e</sup> étage ;
- le rafraîchissement partiel du 4<sup>e</sup> étage ;
- la remise à niveau partielle des installations électriques ;
- le remplacement de la centrale téléphonique.

En 2016 dans le cadre du préavis n° 21/2016, le chauffage à mazout a été remplacé par une chaudière à gaz et la distribution de chaleur a été remise en état. Un local d'impression a été aménagé au sous-sol après démolition des anciennes cellules.

Puis par le préavis n° 06/2019, la Municipalité sollicitait le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit en vue d'une remise en état des bureaux de la Sécurité publique au rez-de-chaussée.

## 1.2. Définition de la stratégie de développement du bâtiment

L'Hôtel de Ville, par sa position dans la ville, est un bâtiment de premier plan du patrimoine communal et sa mise en valeur nécessite de l'appréhender sur deux axes :

- axe 1, affectation : Le développement du bâtiment, notamment en vue du départ prévisible du SDIS ;
- axe 2, bâtiment : Assainissement énergétique du bâtiment notamment son enveloppe et le développement des volumes.

L'évaluation de ces deux axes devra être menée en simultané sachant que l'axe 1 détermine et/ou impacte l'axe 2.

Actuellement, la stratégie à déployer pour ce bâtiment n'est de loin pas finalisée car de nombreux facteurs l'influenceront notamment le réaménagement de la Place Général Guisan, la mobilité et les nouveaux besoins. Pour livrer cette stratégie, il s'agira de procéder à une étude techno - économique du site de l'Hôtel de Ville en principe lors de la prochaine législature.

Cela étant, le présent préavis ne se révèle pas une étape majeure du développement du bâtiment et les travaux prévus ne dépendent pas de cette démarche. Par contre, ceux-ci sont importants pour le fonctionnement des services et pérennes dans tous les cas de figures. Ces travaux sont d'autant plus impératifs qu'ils sont principalement liés à la croissance des besoins des services notamment en ergonomie de travail. Au final, chaque intervention correspond à des objectifs spécifiques alignés sur une stratégie.

### 1.2.1. Etapes du bâtiment dans le temps



Affectation	Objectifs
 Contrôle des habitants Rez-de-chaussée	Renforcer la sécurité des collaborateurs Optimisation de l'acoustique
 Sécurité publique Rez-de-chaussée	Création d'un vestiaire femmes
 Bureau du Syndic et portes 1 <sup>er</sup> étage	Amélioration du bureau Syndic Automatisation des portes
 Services techniques 2 <sup>e</sup> étage	Remise en état complet de l'étage Réaménagement des surfaces
 Locaux (ex SPJ) Cafétéria personnel 4 <sup>e</sup> étage	Réaménagement des locaux pour les Municipaux

### 1.3. Description

#### 1.3.1. Rez-de-chaussée

##### Contrôle des habitants

Le Contrôle des habitants est fortement sollicité par la population. On dénombre entre 45 et 60 passages par jour d'ouverture de clients au profil « sensible » au guichet.

Dans ce contexte, il apparaît impératif de renforcer la sécurité physique des collaborateurs, de mettre en place une distance hygiénique et d'augmenter le confort acoustique au sein de cet espace dans lequel travaillent 7 collaborateurs.



*Guichet actuel du Contrôle des habitants*

##### Sécurité publique

Un vestiaire supplémentaire en cas d'engagement de personnel féminin au sein de ce secteur sera créé. En effet, l'absence de ce vestiaire rend impossible tout engagement d'une femme pour cette activité.

#### 1.3.2. 1<sup>er</sup> étage

Le bureau du Syndic qui n'a pas été rénové lors des travaux en 2012 nécessite un rafraîchissement. L'accès au 1<sup>er</sup> étage sera amélioré et sécurisé par l'automatisation des portes.

#### 1.3.3. 2<sup>e</sup> étage

##### Services techniques

Ce niveau n'a été rénové que partiellement et de manière très disparate. La distribution de l'espace, notamment depuis l'arrivée de nouveaux collaborateurs, n'est pas ergonomique et limite la création des nouveaux postes de travail dont les services ont besoin. L'aménagement des derniers postes s'est fait de manière provisoire et dans l'attente du réaménagement de l'étage. Il s'agit également de mettre en conformité les installations électriques et renforcer également la sécurité des guichets. De plus, il est souhaité d'opérer un décroisement des bureaux et d'ouvrir les espaces afin de favoriser les échanges entre les collaborateurs. Le bureau de la Municipalité est déplacé au 4<sup>e</sup> étage afin de laisser plus d'espace aux trois services trop à l'étroit.



*Guichet des Service techniques*

#### **1.3.4. 4<sup>e</sup> étage**

##### **Bureaux des Municipaux et cafétéria**

Le but est de rafraîchir et réaménager ces locaux et de les utiliser pour l'administration communale. Cet espace accueillera la Municipalité, avec une salle de réunion qui lui sera principalement réservée. Pour les surfaces restantes libérées par le SPJ au 1<sup>er</sup> janvier 2022, leur mise en valeur pourra se faire en externe ou interne à la fin des travaux. Il est précisé que le SPJ conserve toujours une surface de 71 m<sup>2</sup> à l'étage par contrat de bail. De plus, un rafraîchissement est prévu pour la cafétéria du bâtiment dans le but de la rendre plus agréable et attractive.

## **2. Objet du préavis**

### **2.1. Rez-de-chaussée**

#### **2.1.1. Contrôle des habitants**

La rénovation et la transformation des locaux du Contrôle des habitants permettent une meilleure accessibilité pour l'accueil du public, un renfort de sécurité contre les agressions verbales et physiques du public de type sensible et une amélioration du confort phonique et de la sécurité au sein du bureau.

Un premier réaménagement a été exécuté dans le cadre du préavis n° 06/2012 concernant la rénovation partielle de l'Hôtel de Ville.

En conséquence de l'accroissement de la Ville de Payerne, les guichets du Contrôle des habitants sont de plus en plus fréquentés. On compte de 50 à 80 passages par jour au guichet et ce malgré la mise en place de rendez-vous, solution destinée à réduire les attentes donnant parfois lieu à quelques frustrations des visiteurs.

Les mesures d'hygiène doivent notamment être renforcées pour protéger les collaborateurs du public, par une barrière de distance physique visible soit par la pose de guichets en verre complètement fermés.

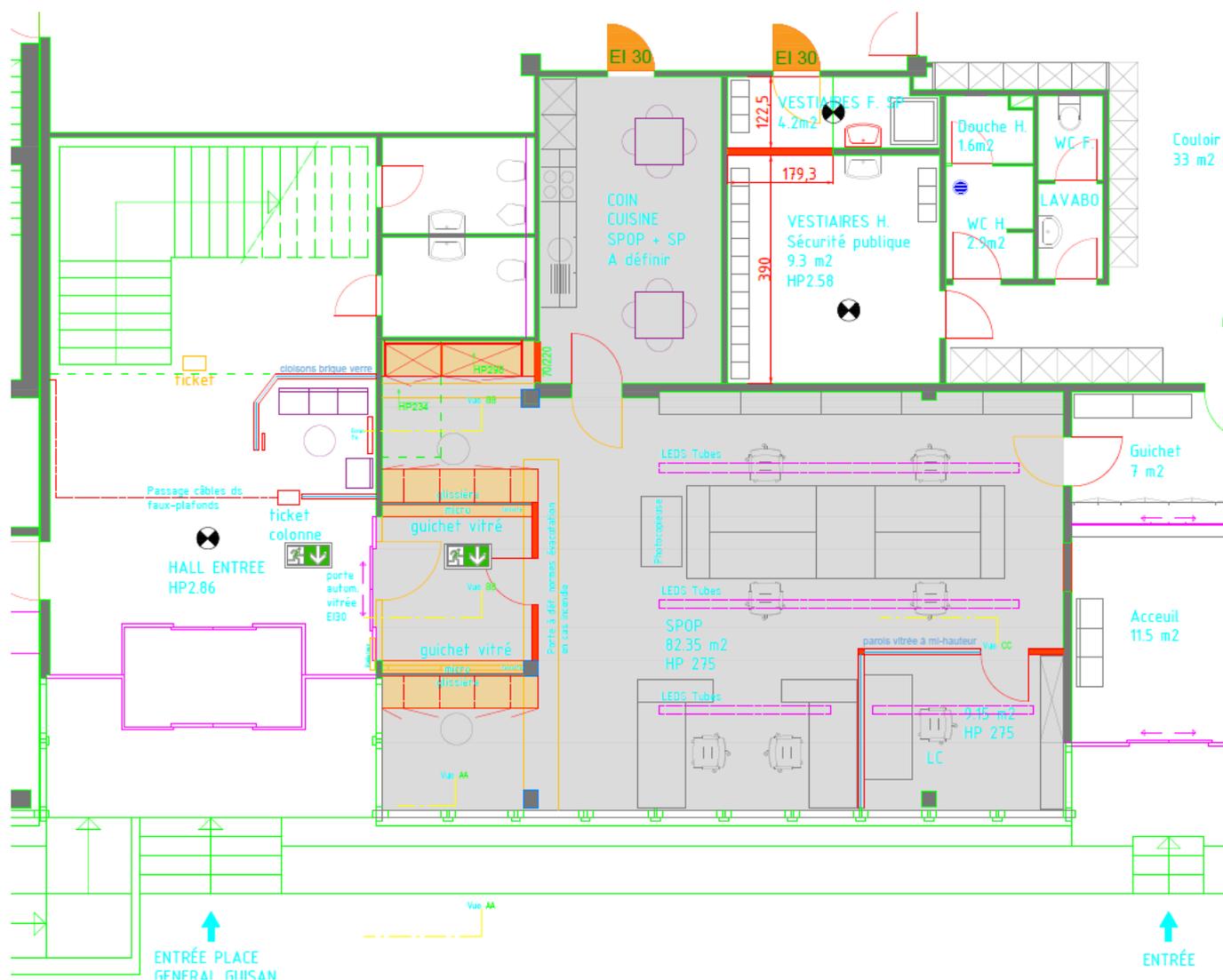
Le guichet est complété par une porte automatique nettement plus pratique et qui donnera aussi l'orientation au visiteur.

Le détail des travaux est le suivant :

- création de guichets vitrés et sécurisés, pour l'atténuation des nuisances sonores et visuelles. L'utilisation des 2 postes au guichet est ponctuelle et non considérée comme des places de travail permanentes. Ces travaux apporteront une meilleure qualité acoustique au sein des bureaux tant pour le public que pour les collaborateurs ;
- création d'une ouverture (porte d'entrée) plus importante pour une meilleure gestion des flux du public ;
- déplacement de la borne des tickets vers l'accueil du Contrôle des habitants afin d'améliorer la signalétique au public ;
- création d'un espace « salle d'attente » proche de l'entrée principale du bureau, pour éviter que le public agressif sortant n'influence les autres clients, en attente de leur tour de passage et marquer l'entrée et l'accès de manière plus voyante et logique ;
- mise aux normes feu par l'inversion des portes dans le sens de la fuite.



*Guichet du Contrôle des habitants existant non sécurisé et entrée des locaux*



Aménagement futur du Contrôle des habitants

### 2.1.2. Sécurité publique

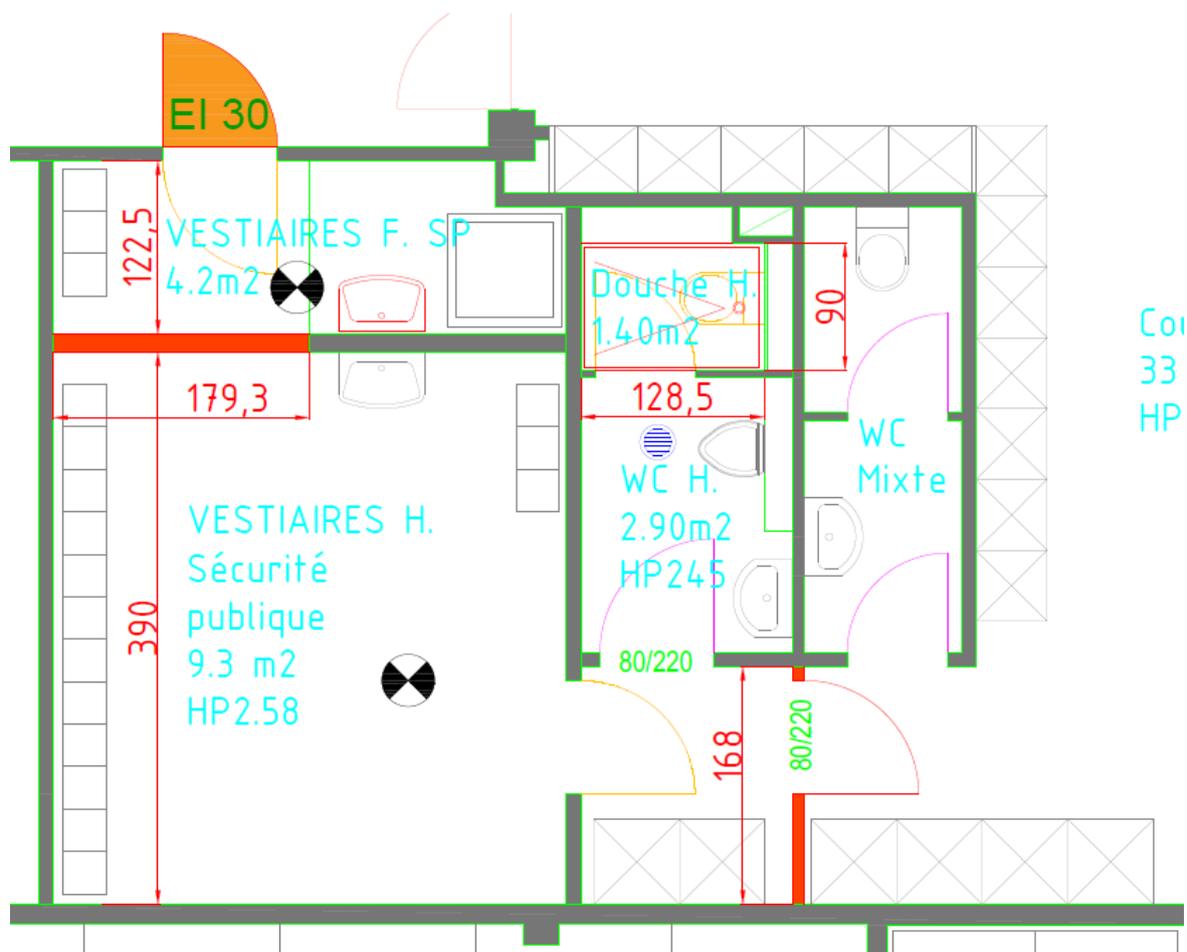
La transformation des locaux de la Sécurité publique permet de répondre aux exigences sanitaires en cas d'engagement de personnel féminin au sein de ce secteur.

La Municipalité souhaite créer un vestiaire supplémentaire pour le personnel féminin qui pourrait être engagé dans le futur au sein du secteur de la Sécurité publique car actuellement aucune infrastructure conforme n'existe dans le bâtiment pour répondre à ce besoin. La solution, simple, réside dans le cloisonnement du vestiaire hommes en deux parties.

La partie du vestiaire femmes bénéficiera d'une douche, déjà existante. Pour la douche hommes, elle sera créée en lieu et place d'un des WC hommes existant. Le second deviendra un WC sans genre.

Le détail des travaux est le suivant :

- création d'une cloison dans le vestiaire existant pour la réalisation d'un vestiaire hommes et un vestiaire femmes ;
- ajout d'un lavabo dans le futur vestiaire femmes ;
- ajout d'interrupteurs et luminaires dans le futur vestiaire femmes ;
- inversion de la porte dans le sens de la fuite pour être aux normes AEAI ;
- ajout d'un bac de douche sur mesures.



Aménagement futur de la Sécurité publique

## 2.2. 1<sup>er</sup> étage

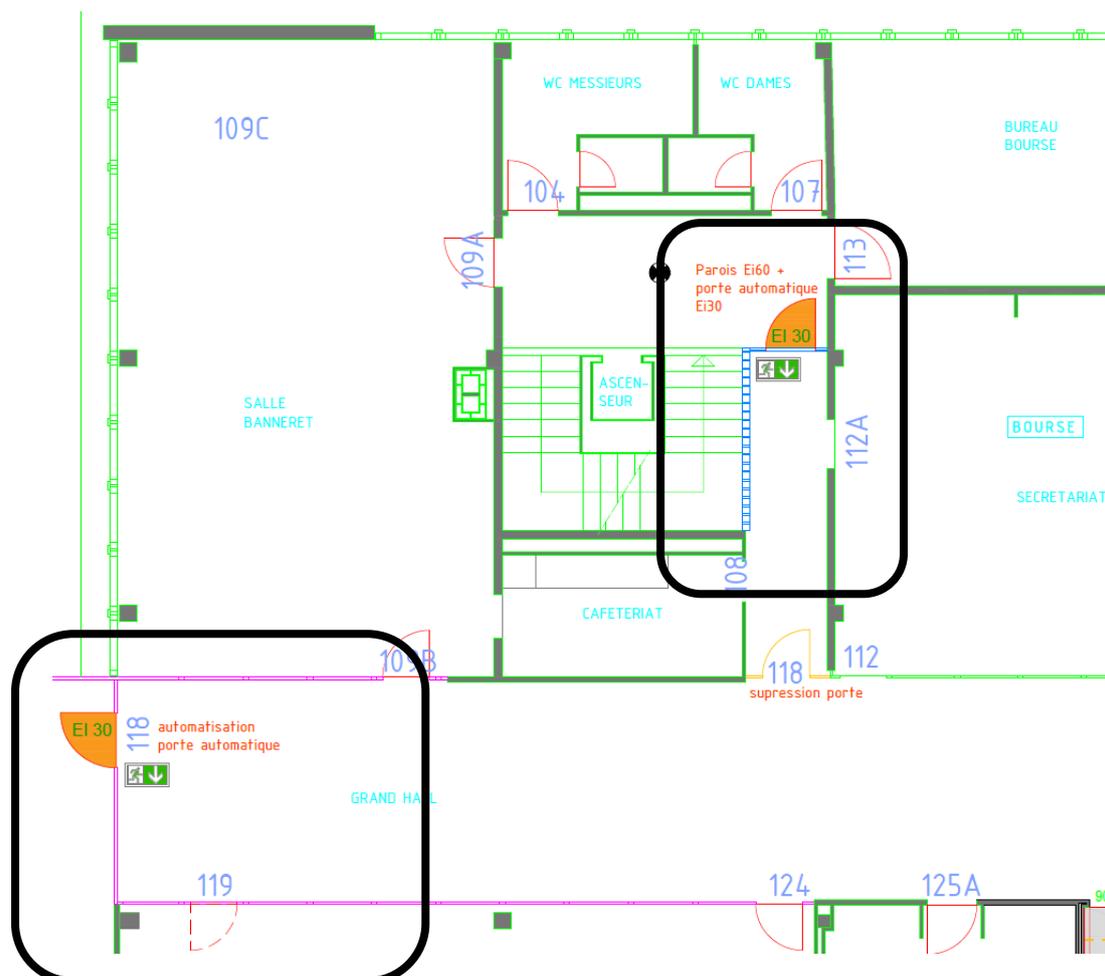
Les travaux prévus au 1<sup>er</sup> étage concernent la rénovation du bureau du Syndic, seul espace non rénové sur l'entier de l'étage, et l'automatisation des portes d'accès pour l'amélioration de la sécurité.

### 2.2.1. Accès au 1<sup>er</sup> étage

Pour des raisons de sécurité et pratiques notamment par l'accroissement du nombre de visiteurs à l'administration, il est prévu d'automatiser les portes selon ci-après et de déplacer celle du côté de la rue de Savoie afin de créer un sas. Le concept de fermeture s'étendra également aux autres portes de l'étage par des systèmes à badges qui sera privilégié.

Le détail des travaux est le suivant :

- installation d'une porte automatique EI30 avec vantail battant, bras motorisé et parois EI60 en verre du côté de la rue de Savoie ;
- installation d'une porte automatique EI30 avec vantail battant, bras motorisé fixée sur châssis métallique existant EI60 du côté de la Place Général Guisan.



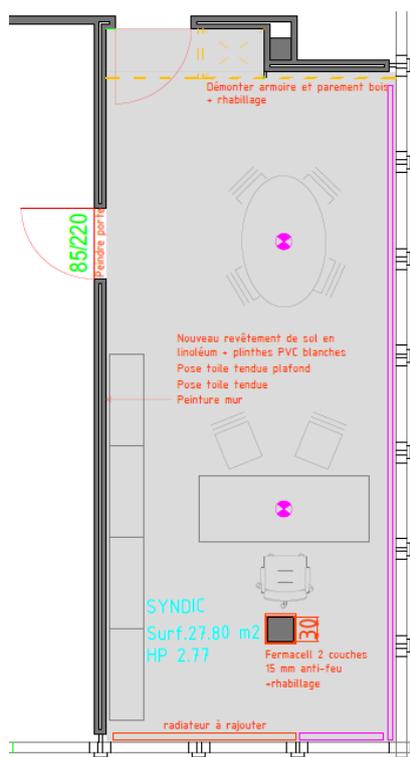
*Futures poses de portes automatiques*

### 2.2.2. Bureau du Syndic

Il s'agit du seul bureau de l'étage à n'avoir pas été rénové et qui nécessite une mise à niveau au même titre que les locaux contigus. Le rafraîchissement des locaux permettra d'accueillir les clients externes dans un meilleur environnement.

Le détail des travaux est le suivant :

- mise en place d'un plafond en toile acoustique ;
- remplacements des anciens luminaires halogènes ;
- ajout d'un radiateur pour rétablir le confort standard ;
- construction d'une enveloppe du pilier et rhabillage selon normes de sécurité feu ;
- démontages divers ;
- pose d'un nouveau revêtement de sol conforme au reste de l'étage ;
- peinture des murs et portes pour l'apport de luminosité ;
- remplacement du mobilier en adéquation avec le reste de l'étage.



Aménagement futur du bureau du Syndic

### 2.3. 2<sup>e</sup> étage, Services techniques

La transformation des locaux permet le réaménagement des places de travail suite à l’augmentation du nombre de collaborateurs, la sécurisation du guichet et la mise en place de mesures d’amélioration de l’acoustique (inexistante à ce jour). La nouvelle distribution des locaux et l’aménagement des postes de travail garantiront l’ergonomie de l’espace de travail.

L’environnement de travail est un facteur prédominant du climat de travail et de la performance des collaborateurs. Il n’est bien sûr pas le seul facteur. Néanmoins, l’état actuel des locaux du 2<sup>e</sup> étage est très éloigné des besoins des services et son niveau d’obsolescence peut être qualifié d’élevé dans son ensemble. A titre d’exemple, le sol du hall intérieur est inégal par le fait que la chape se détériore. La distribution actuelle des locaux ne permet pas d’optimiser l’utilisation des surfaces notamment en regard à la création de nouveaux postes de travail.



Sol actuel abîmé et détérioré

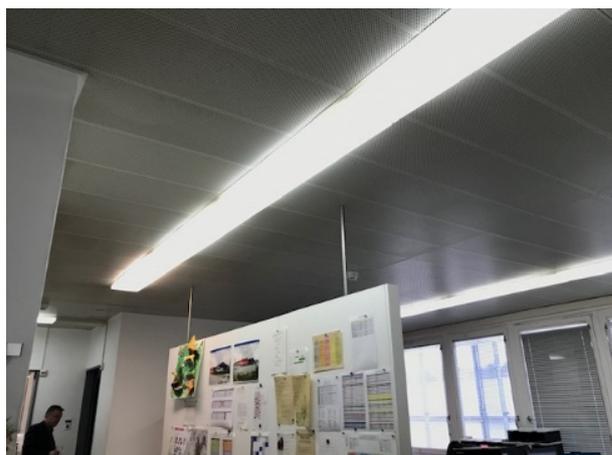


Aménagement actuel hétéroclite et obsolète





*Revêtements de sol actuel hétéroclite*



*Eclairage actuel énergivore et obsolète*



*Faux-plafonds actuels détériorés*



*WC actuel vétuste et détérioré*

Les travaux prévus permettront d'optimiser l'utilisation rationnelle de l'espace à disposition et d'absorber de 3 à 4 nouveaux postes de travail dans la mesure des éventuels besoins des services en plus de la création d'une nouvelle salle de réunion et d'un espace d'accueil des visiteurs. La rénovation des sols, des revêtements et le remplacement de l'éclairage contribueront à la mise à niveau des locaux.

Le programme d'aménagement proposé demeure une très bonne solution dans un contexte existant et plus précisément il permet :

- l'amélioration du fonctionnement du secrétariat en un seul team ainsi que l'accueil des visiteurs notamment pour permettre un minimum de confidentialité lors des échanges dans le cadre de la consultation des dossiers d'enquête ou autres cas ;
- la mise à disposition d'une salle de conférence supplémentaire dont le besoin est commun aux services présents à l'étage mais également pour l'ensemble de l'administration communale ;
- la distribution cohérente des espaces et affectations en fonction des besoins d'échanges entre collaborateurs, services, etc. en « ouvrant » l'étage ;
- la mise à niveau de l'éclairage ;
- l'amélioration de l'acoustique.





*Vue de l'espace du secrétariat*



*Vue de l'espace des services Infrastructures et mobilité et Construction, environnement et patrimoine*



*Vue de l'espace du service Bâtiments*



*Vue de l'espace du service Bâtiments*

## 2.4. 4<sup>e</sup> étage

Les travaux prévus permettent le réaménagement des bureaux pour les besoins de la Municipalité, la création d'une salle de réunion interne et le rafraîchissement de la cafétéria.

Le bureau de la Municipalité situé au 2<sup>e</sup> étage sera déplacé au 4<sup>e</sup> étage dans un espace plus vaste mais qui restera modulable pour d'éventuels besoins futurs. La libération de cet espace par le SPJ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été saisie comme une opportunité pour répondre aux besoins des services. Le transfert de la Municipalité du 2<sup>e</sup> étage au 4<sup>e</sup> étage se révèle la solution la plus appropriée pour libérer l'espace nécessaire aux services présents au 2<sup>e</sup> étage. Ce changement n'empêchera pas les contacts directs entre Municipaux et collaborateurs. L'aménagement prévu au 4<sup>e</sup> étage permettra également la confidentialité des échanges entre les Municipaux et des réunions avec tout participant dans un cadre facilité. Les séances entre Municipal et Chef de Service auront notamment lieu dans ce cadre.

Selon les besoins de l'administration communale, l'aménagement prévu permet la division de l'espace en deux parties, l'un réservé à la Municipalité et l'autre à la location ou pour répondre aux besoins internes.

La cafétéria n'offre pas un cadre des plus attractifs ni les accessoires adaptés. L'agencement de cuisine est vieillot et usé. De ce fait, il est prévu d'améliorer l'agencement avec une nouvelle cuisinette et tous les accessoires nécessaires au bénéfice du personnel et également des autres occupants du bâtiment dont certains locataires payent un loyer pour bénéficier de la cafétéria.



*Murs actuels à repeindre*



*Création porte EI30*



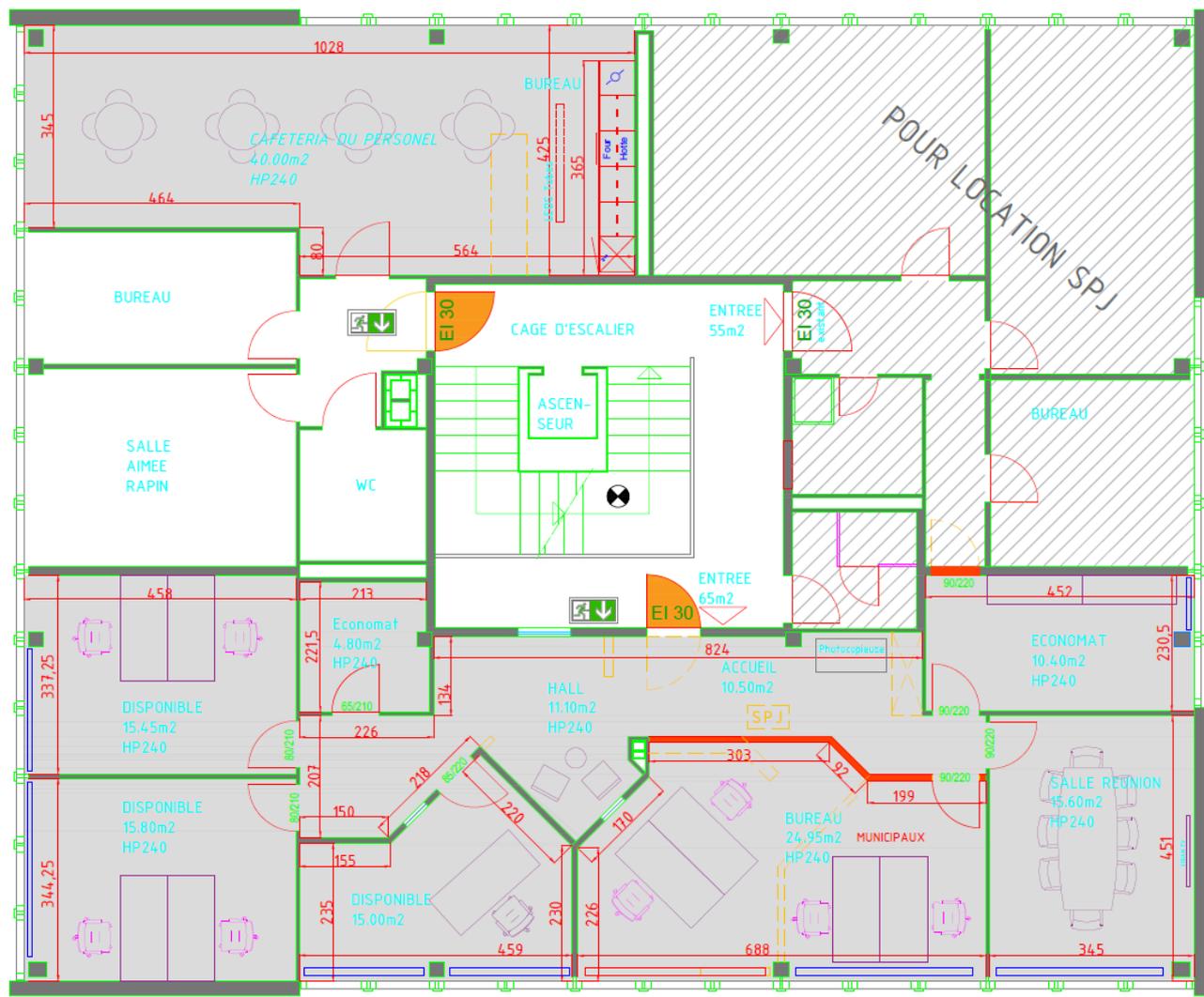
*Guichet accueil actuel vétuste*



*Cafétéria actuelle*

Le détail des travaux est le suivant :

- décloisonnement de 2 bureaux et création d'une nouvelle cloison pour l'espace des Municipaux ;
- aménagement de mobilier et agencement de cuisine pour la cafétéria ;
- revêtement des sols ;
- rafraîchissement des peintures des murs et plafonds ;
- inversion de la porte d'entrée principale EI30, conforme aux normes feu ;
- installation d'une nouvelle cuisine pour la cafétéria avec les appareils nécessaires.



Aménagement futur du 4<sup>e</sup> étage

### **3. Echancier prévisionnel des travaux**

#### **3.1. Etape 0, projet complet**

- Préavis municipal février 2022
- Mise à l'enquête publique mars 2022
- Adjudication sur appels d'offres avril – mai 2022
- Déménagement collaborateurs juin 2022

#### **3.2. Etape 1, rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage**

- Début des travaux juillet 2022
- Fin des travaux et nettoyages septembre 2022
- Emménagement collaborateurs octobre 2022

#### **3.3. Etape 2, 2<sup>e</sup> étage**

- Début des travaux juillet 2022
- Fin des travaux et nettoyages mars 2023
- Emménagement collaborateur avril 2023

#### **3.4. Etape 3, 4<sup>e</sup> étage**

- Début des travaux mai 2023
- Fin des travaux et nettoyages septembre 2023
- Emménagement définitif octobre 2023

#### **3.5. Organisation interne des collaborateurs durant les travaux**

En préambule, la direction du chantier sera assurée par le Service Bâtiments. Les travaux d'exécution seront entièrement réalisés par des entreprises externes dans des délais soutenus afin de limiter au maximum la perturbation de la marche des services.

Le déménagement provisoire des collaborateurs a été mis en place tout en maintenant l'ouverture des guichets selon les horaires existants.

Dans ce but, les travaux seront effectués en 3 étapes bien distinctes pour éviter le déménagement à plusieurs reprises des collaborateurs générant des pertes de temps et des coûts de location de bureaux provisoires pendant la durée des travaux.

En conclusion, les seules fermetures de guichet se limiteront à quelques heures ou tout au plus à un jour. Ensuite, les guichets resteront ouverts au public pendant toute la durée des travaux.

**4. Coûts des travaux**

CFC 11	Travaux préparatoires	Fr.	20'000.—
CFC 21	Travaux de gros-œuvre 1	Fr.	53'400.—
CFC 23	Installations électriques	Fr.	75'000.—
CFC 24	Installations sanitaires	Fr.	25'000.—
CFC 27	Aménagements intérieurs 1 (plâtrerie, menuiserie et cylindres)	Fr.	240'000.—
CFC 28	Aménagements intérieurs 2 (peinture, sol et plafonds)	Fr.	187'200.—
CFC 90	Autres plus-values (mobilier amovible)	Fr.	86'500.—
CFC 9	Honoraires spécialistes divers	Fr.	30'000.—
<b>Total HT</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>717'100.—</u></b>
Divers et imprévus 10 %		Fr.	71'710.—
<b>Total HT</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>788'810.—</u></b>
TVA 7.7 %		Fr.	60'738.37
<b>Total TTC</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>849'548.37</u></b>
<b>Total TTC arrondi</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>850'000.—</u></b>

**5. Financement**

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 28/2021), en prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 850'000.—. Le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 59'810'490.—.

Il est prévu d'amortir le solde sur une durée de 30 ans.

Amortissement :	3.33 % de	Fr. 850'000.—	Fr.	28'333.—
Intérêts :	2 % de	Fr. 850'000.—	Fr.	<u>17'000.—</u>
<b>Total</b>			<b>Fr.</b>	<b><u>45'333.—</u></b>

## 6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 01/2022 de la Municipalité du 5 janvier 2022 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de transformations/rénovations tels que décrits dans le présent préavis pour un montant de Fr. 850'000.— ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 850'000.— ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 850'000.— relatif aux travaux du présent préavis et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 5 janvier 2022

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

La Secrétaire :

(LS)

E. Noverraz

C. Thöny

- Annexes** : plans Ingénieurs feu  
plans des étages (rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>)
- Municipal délégué** : M. Nicolas Schmid

**Plan de protection incendie et évacuation**

Fichier : 2021\_11\_30\_Payerne\_Hotel de ville\_modifications etages divg Dessinateur : Mathieu Richard Eregistré le: 30.11.2021

- **Modification aménagement intérieur**
  - **Affectation:** Bureaux, artisanat
  - **Moyenne:** Moyenne
  - **Nbre de niveaux:** sous-sol:1 hors sol:6
  - **Particularités constructives:** Double-peau existante, pas de modification
  - **Déviations aux directives AEA1 :** Oui, le bâtiment n'est pas conforme aux exigences d'un bâtiment double-peau, mais aucune modification n'est apportée à ce principe. Les mesures mises en place améliorent la sécurité, une détection incendie totale couvre le bâtiment permettant d'alermer rapidement les personnes.
- Les exigences doivent être appliquées, sauf les déviations indiquées dans ce plan en tenant compte du permis de construire (avis contraire, etc).

**Plans en protection incendie validés par:**  
Mathieu Richard expert protection incendie AEA1 HPI 06515517

**Voie d'évacuation verticale**  
Toutes les parois doivent être homologuées REB0  
en matériaux RF1.

**Voie d'évacuation horizontale**  
Les éléments de construction contenant des éléments d'évacuation, être recouverts d'un panneau anti-feu E30-RF1

**Système porte-feu et compartimentage coupe-feu**  
Système porte-feu: Sous-sol: RB0 / Hors-sol: RB0  
dernier niveau -> pas d'exigences

**Fermatures coupe-feu**  
Les portes auront une largeur de 90cm vide de passage au minimum.  
Les dimensions spécifiques seront indiquées sur les plans.  
Les portes seront de voie d'évacuation sont équipées de système de fermeture d'urgence SN EN 179 ou non verrouillable

**Éclairage de sécurité et signalisation des voies d'évacuation**  
Les emplacements indiqués sont exigés par le responsable protection incendie.  
Les autres installations seront définies par les mandataires selon leurs exigences

**Sortie de secours**  
Le type d'extincteur est adapté selon les risques.

**Dispositifs d'extinction**  
Le type d'extincteur est adapté selon les risques.

**Installation de détection incendie**  
Détection incendie: Totale  
Mise à jour selon les modifications  
Doit être réalisée selon la SES

**Installations d'extraction de fumée et chaleur**  
Installation pour la voie d'évacuation verticale.

**Divers**  
Chargé de sécurité: Oui - Personnel à définir  
Protection contre la foudre: Oui - existant à mettre à jour si nécessaire  
Matières dangereuses: Non  
Installations aérodynamiques: Existante, se référer au concept du projecteur en ventilation

Co plan de principe fait partie des documents suivants:  
- Payerne, hôtel de ville, modifications, formulaire 43  
- 22.11.2021, version pour mise à l'enquête

**Signature**  
De par leur signature, le maître d'ouvrage et maître d'œuvre acceptent le concept de protection incendie et s'engagent à le réaliser en respectant les exigences de protection incendie.



Matite d'ouvrage  
Matite d'oeuvre  
Lieu, date et signature  
Lieu, date et signature





**Plan de protection incendie et évacuation**

Fichier : 2021\_11\_30\_Payerne\_Hotel de ville\_modifications étages 4kg Dessinateur : Mathieu Richard Eregistré le : 30.11.2021

- **Modification aménagement intérieur**
  - **Affectation:** Bureaux, artisanat
  - **Hauteur:** Moyenne
  - **Nbre de niveaux** sous-sol:1 hors sol:6
  - **Particularités constructives:** Double-peau existante, pas de modification
  - **Déviations aux directives AEAI :** Oui, le bâtiment n'est pas conforme aux exigences d'un bâtiment double-peau, mais aucune modification n'est apportée à ce principe. Les mesures mises en place améliorent la sécurité, une détection incendie totale couvre le bâtiment permettant d'alermer rapidement les personnes.
- Les exigences doivent être appliquées, sauf les déviations indiquées dans ce plan en tenant compte du permis de construire (avis contraire, etc).

**Plans en protection incendie validés par:**  
Mathieu Richard expert protection incendie AEA  
HPI 06515517

**Voie d'évacuation verticale**  
Toutes les parois doivent être homologuées REI60  
en matériaux RFL.

**Voie d'évacuation horizontale**  
Les éléments de construction contenant des éléments d'évacuation, être recouverts d'un panneau anti-feu E30-RF1

**Système porteux et compartimentage coupe-feu**  
Système porteux: Sous-sol: RB0 / Hors-sol: R60  
dernier niveau -> pas d'exigences

**Fermatures coupe-feu**  
Les portes auront une largeur de 90cm vide de passage au minimum.  
Les dimensions spécifiques seront indiquées sur les plans.  
Les portes servant de voie d'évacuation sont équipées de système de fermeture d'urgence SN EN 179 ou non verrouillable

**Éclairage de sécurité et signalisation des voies d'évacuation**  
Les équipements indiqués sont exigés par le responsable protection incendie.  
Les autres installations seront définies par les mandataires selon leurs exigences

**Sortie de secours**  
Système de fermeture EN 179 ou non verrouillable

**Dispositifs d'extinction**  
Le type d'extincteur est adapté selon les risques.  
Extincteur portatif

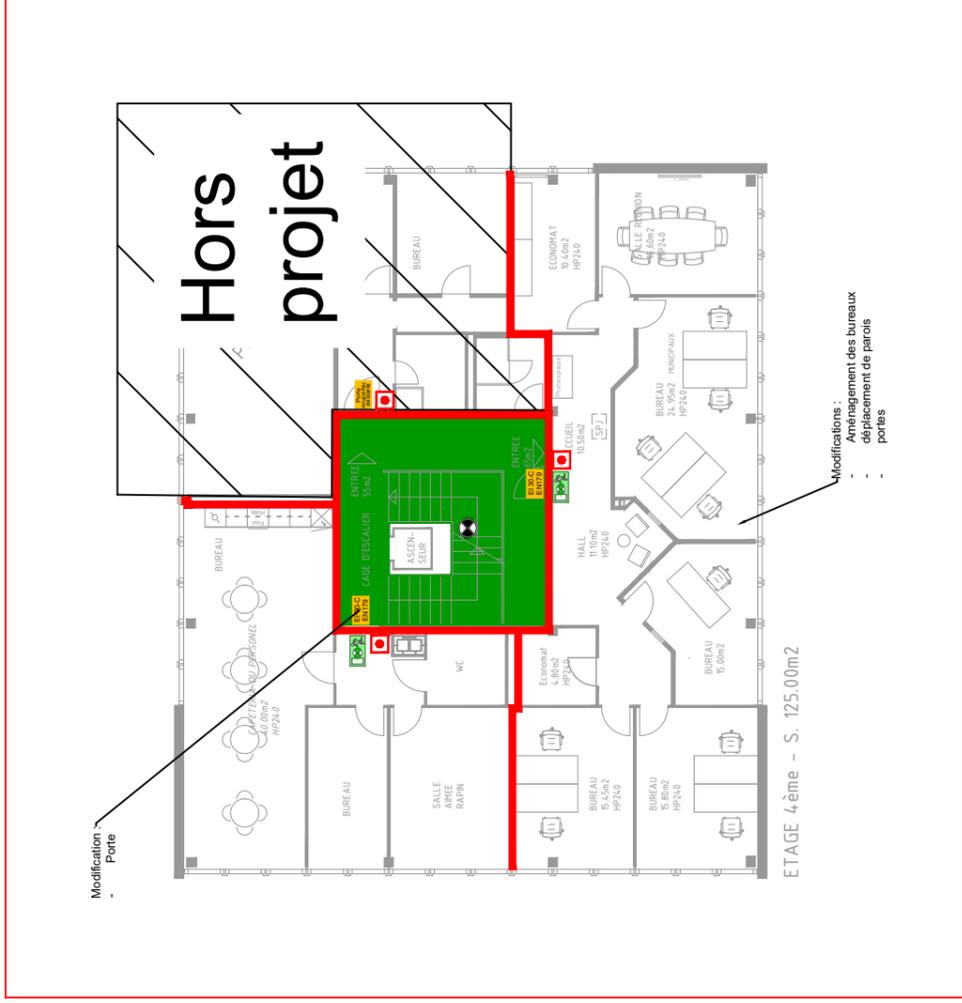
**Installation de détection incendie**  
Détection incendie : Totale  
Mise à jour selon les modifications  
Doit être réalisée selon la SES

**Installations d'extraction de fumée et chaleur**  
Installation pour la voie d'évacuation verticale.

**Divers**  
Chargé de sécurité :  
Protection contre la foudre :  
Matières dangereuses :  
Installations aéronautiques :

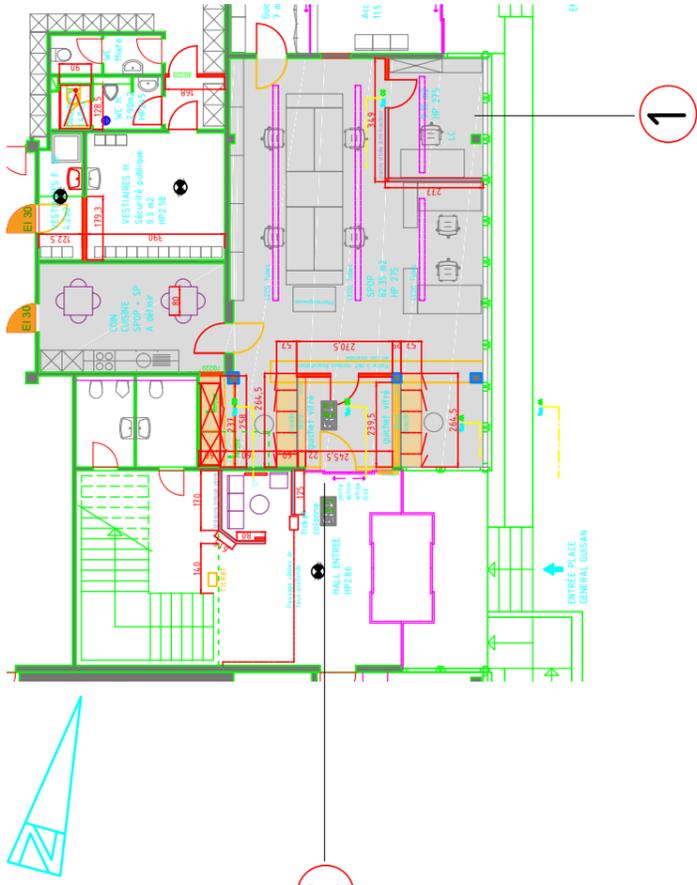
Co plan de principe fait partie des documents suivants:  
- Payerne, Hotel de ville, modifications, tome 43

**Signature**  
De par leur signature, le maître d'ouvrage et maître d'œuvre acceptent le concept de protection incendie et s'engagent à le réaliser en respectant les exigences de protection incendie.

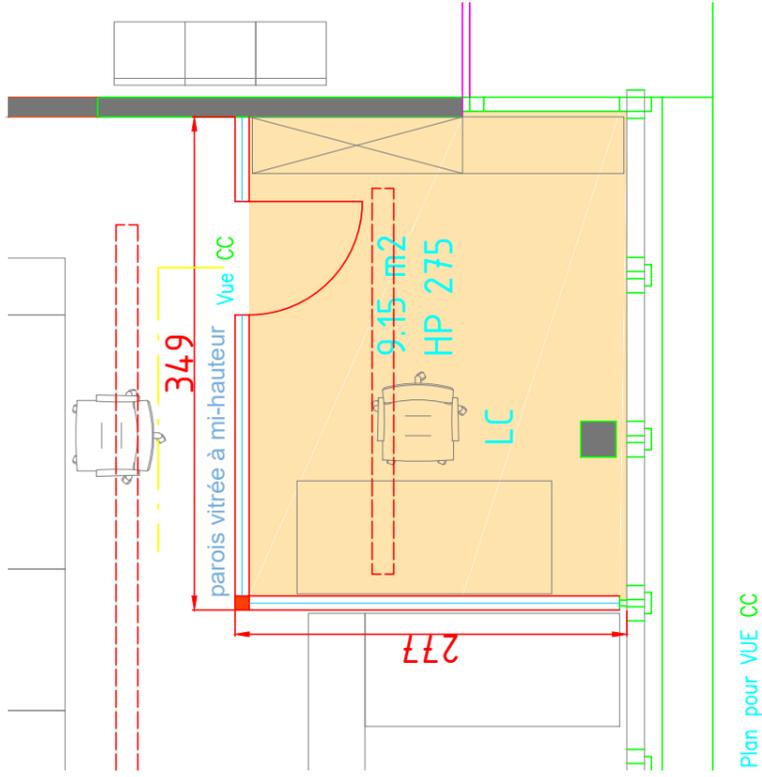




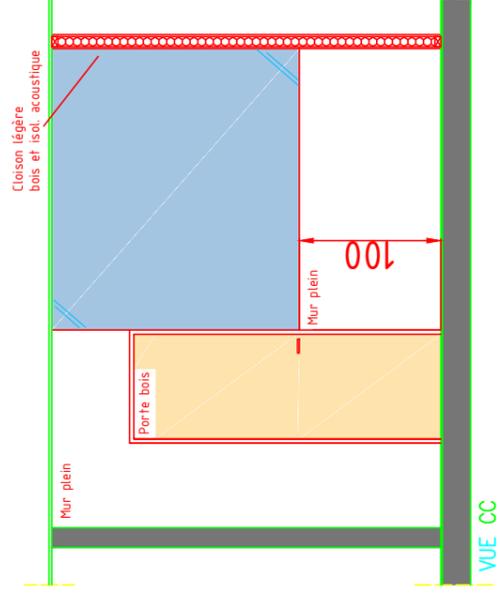
# Contrôle des Habitants



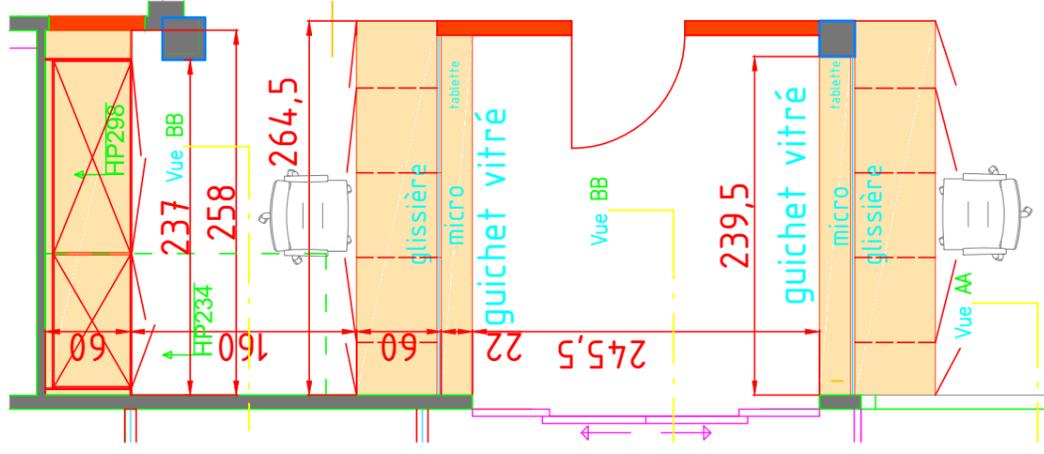
1



Plan pour VUE CC

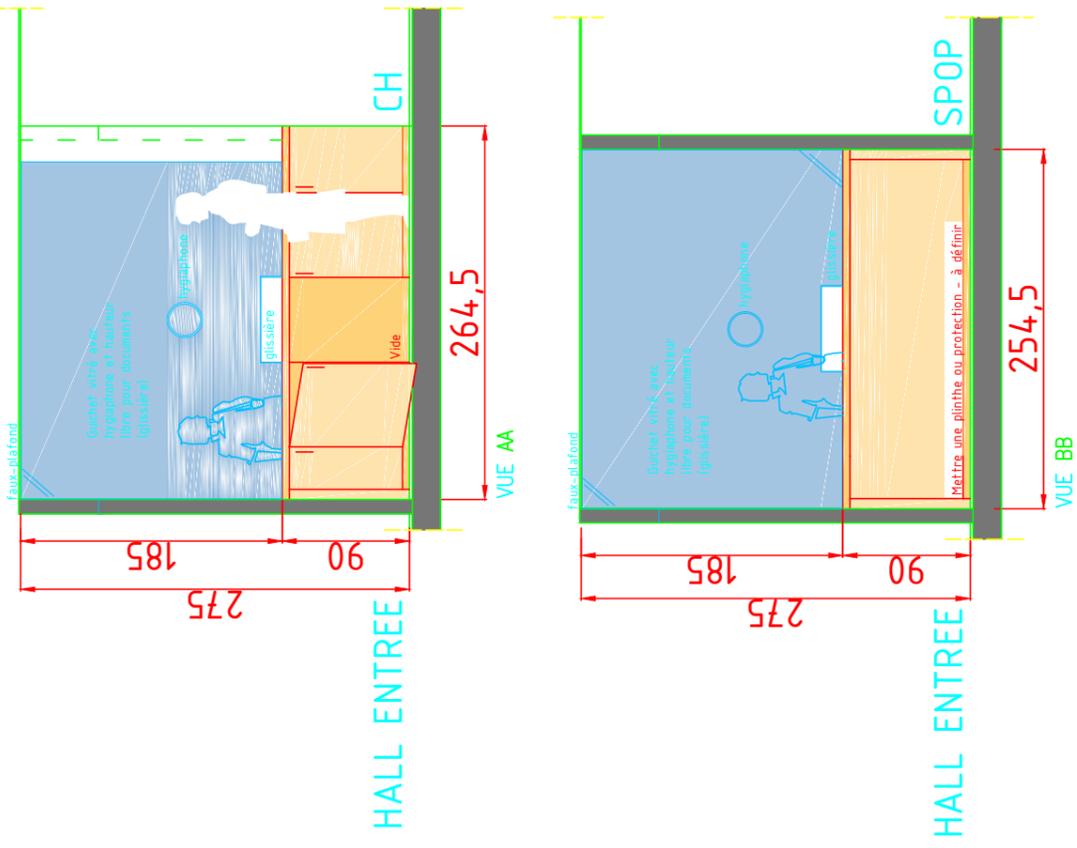


Plan pour VUE CC

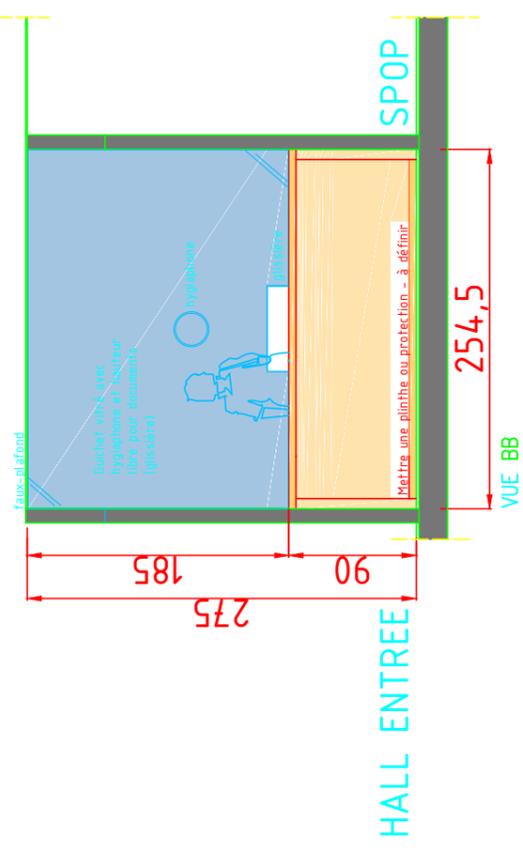


Plan pour VUES AA et BB

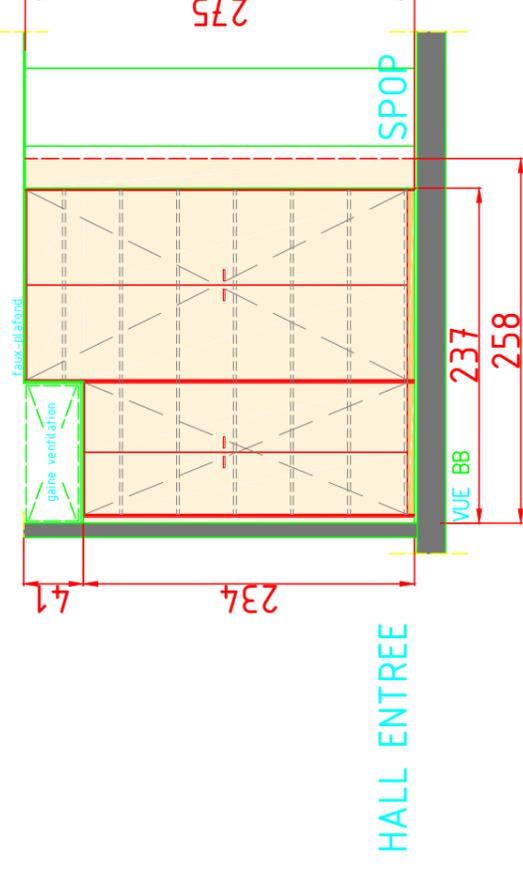
2



HALL ENTREE



HALL ENTREE



HALL ENTREE

Hôtel de Ville - Menuiserie

Contrôle des Habitants - rez-de-chaussée

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PAYERNE

DATE : 01.11.2021

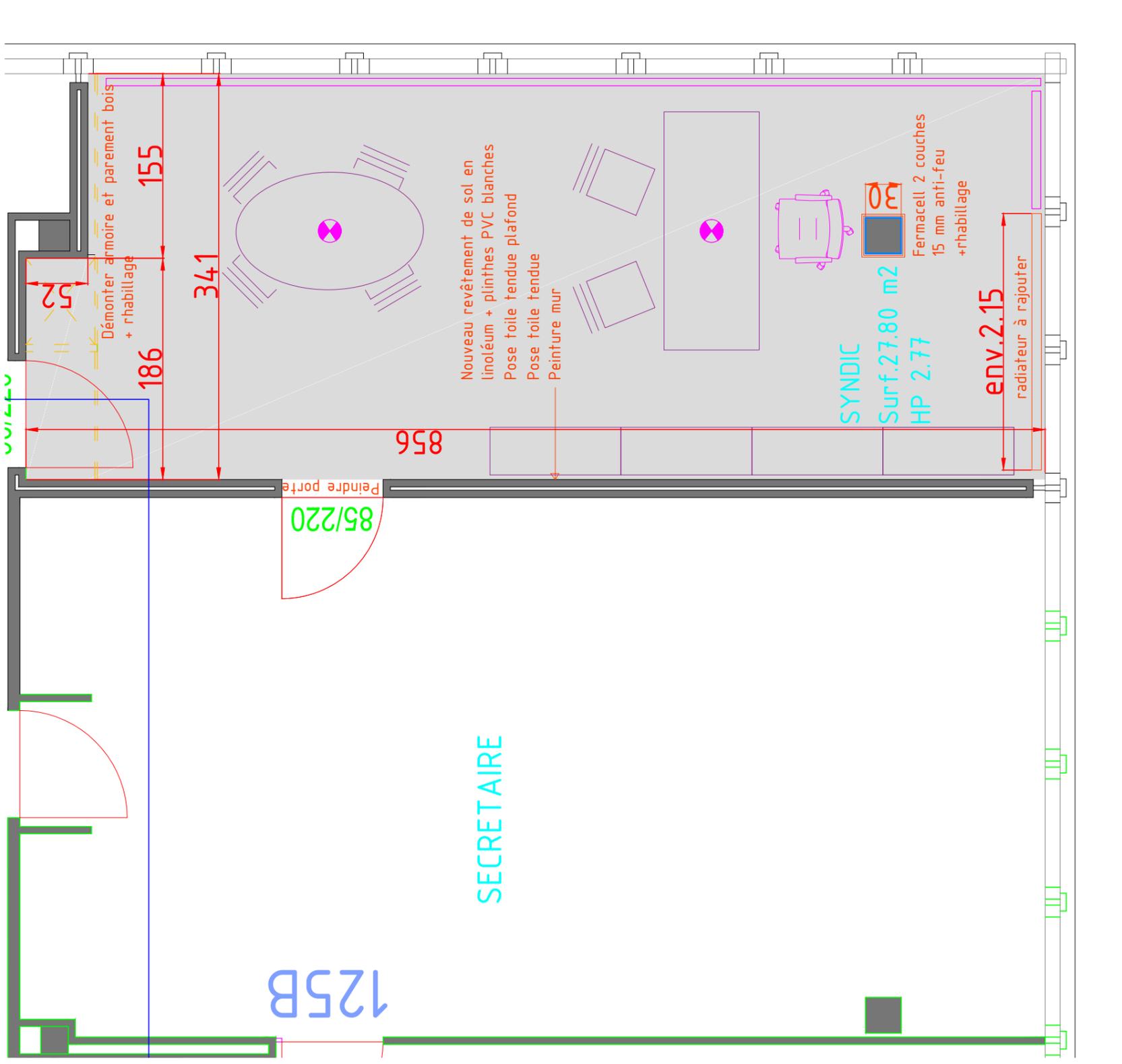
MODIFIE LE : ---

ECH.: A3

DESSIN : SN

Payerne

# Bureau Syndic - Greffe



125B

SECRETARE

85/220

856

186

155

341

env. 2.15

radiateur à rajouter

SYNDIC

Surf. 27.80 m2

HP 2.77

Fermetell 2 couches  
15 mm anti-feu  
+rhabillage

Démonter armoire et parement bois  
+ rhabillage

Nouveau revêtement de sol en  
linoléum + plinthes PVC blanches  
Pose toile tendue plafond  
Pose toile tendue  
Peinture mur

## Hôtel de Ville - Rénovation / Transformation

BUREAU SYNDIC - 1er étage

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PAYERNE

DATE : 30.09.2021

MODIFIE LE : ---

ECH.: A3

DESSIN : SN

à supprimer

à créer

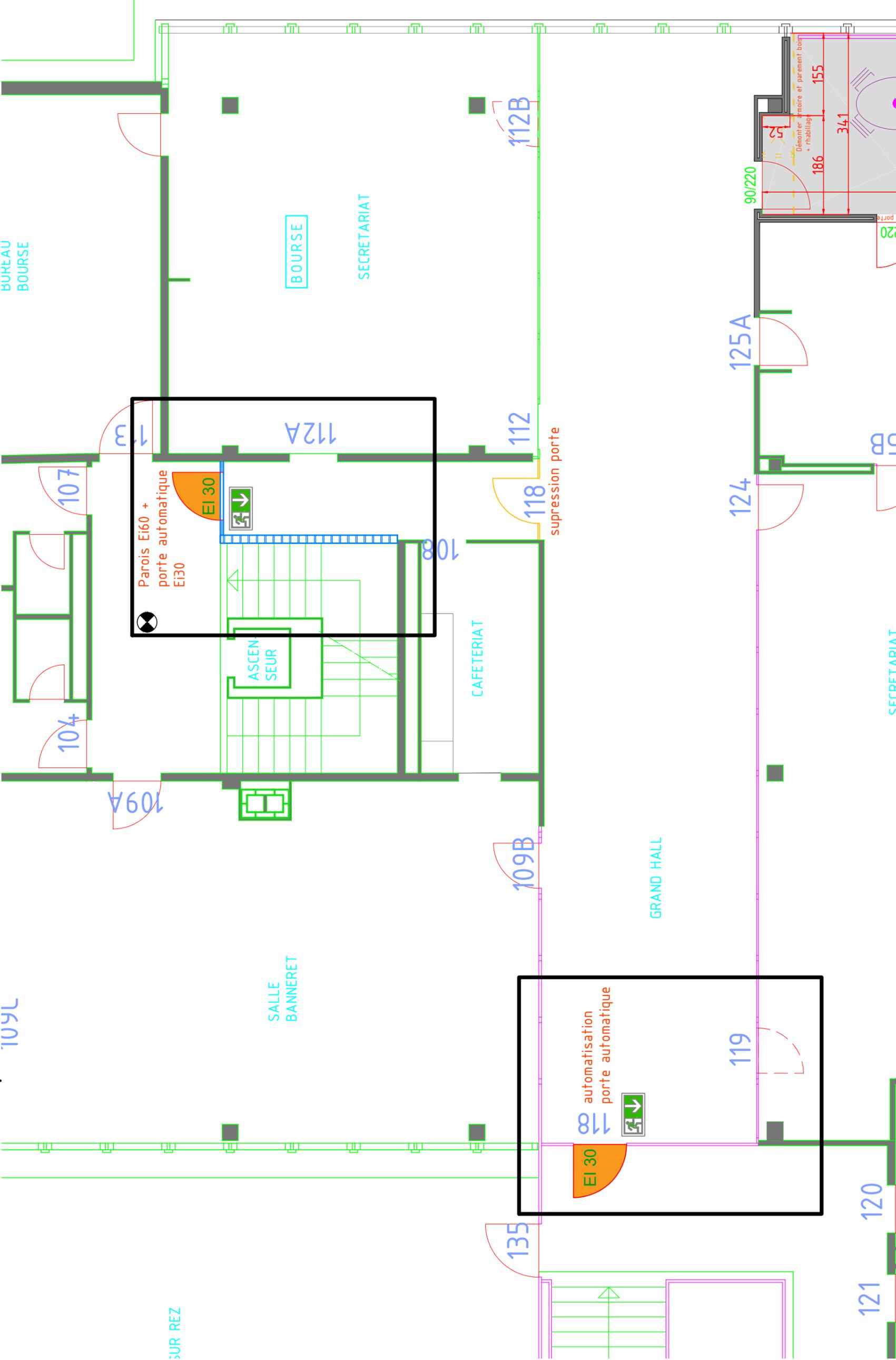
existant

MUR E160

PORTE E130



# Automatisation des portes entre Greffe et Service des Finances



**Hôtel de Ville - Rénovation / Transformation**  
**Automatisation portes - 1er étage**  
**PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PAYERNE**

DATE : 30.09.2021	ECH.: A3
MODIFIE LE : ---	DESSIN : SN

- à supprimer
- à créer
- existant



3UR REZ

BUREAU BOURSE

BOURSE

SECRETARIAT

SALLE BANNERET

ASCEN SEUR

CAFETERIAT

GRAND HALL

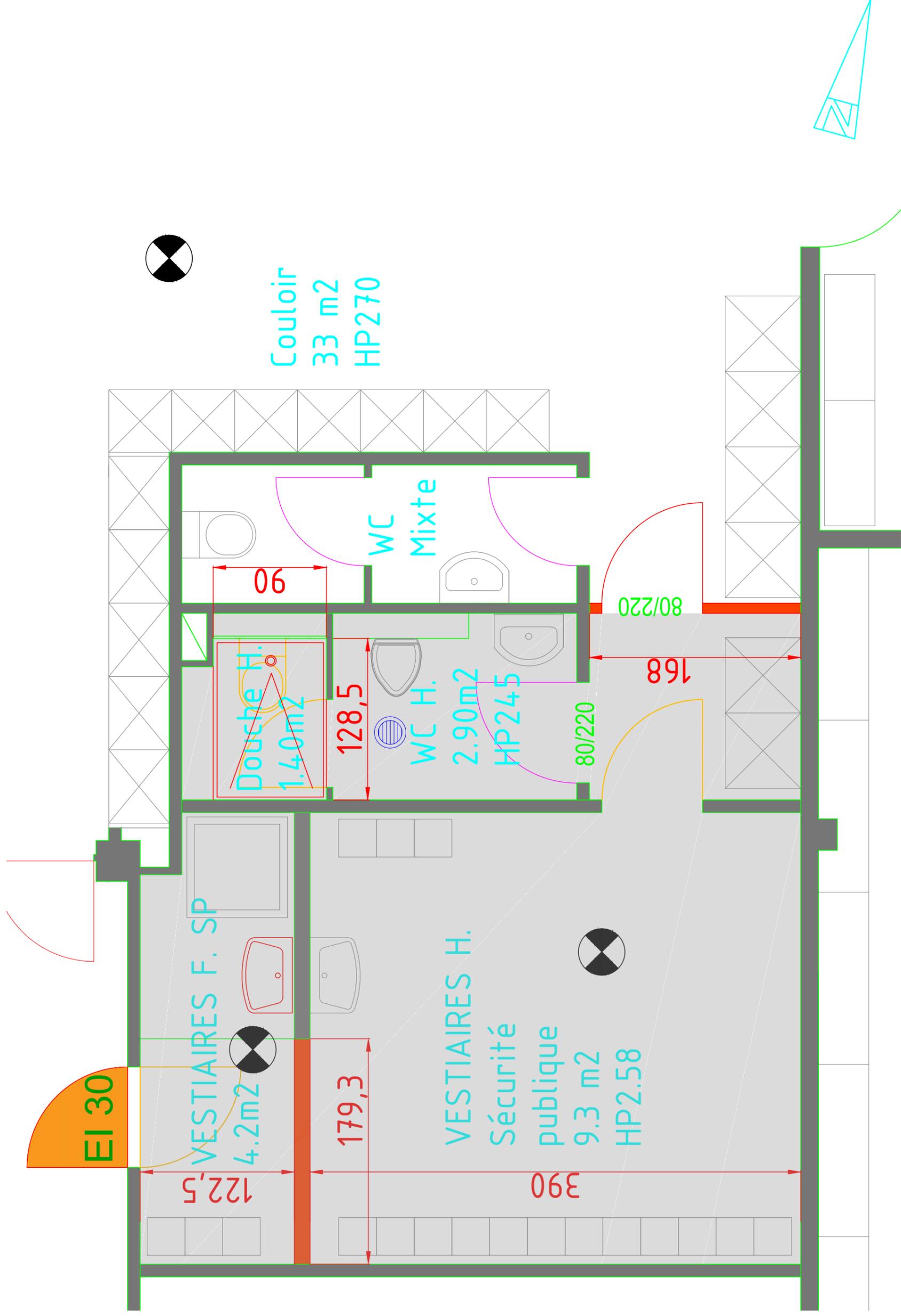
SECRETARIAT

Parois Ei60 +  
porte automatique  
Ei30

automatisation  
porte automatique

Démonter armoire et parement bois  
+ rhabillage

suppression porte



<b>Hôtel de Ville - Rénovation / Transformation</b>			
<b>Sécurité Publique - Rez-de-chaussée</b>			
DATE : 30.09.2021 MODIFIE LE : ---	ECH.: A3	DESSIN : SN	
PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PAYERNE			

- à supprimer
- à créer
- existant

- MUR EI60
- PORTE EI30

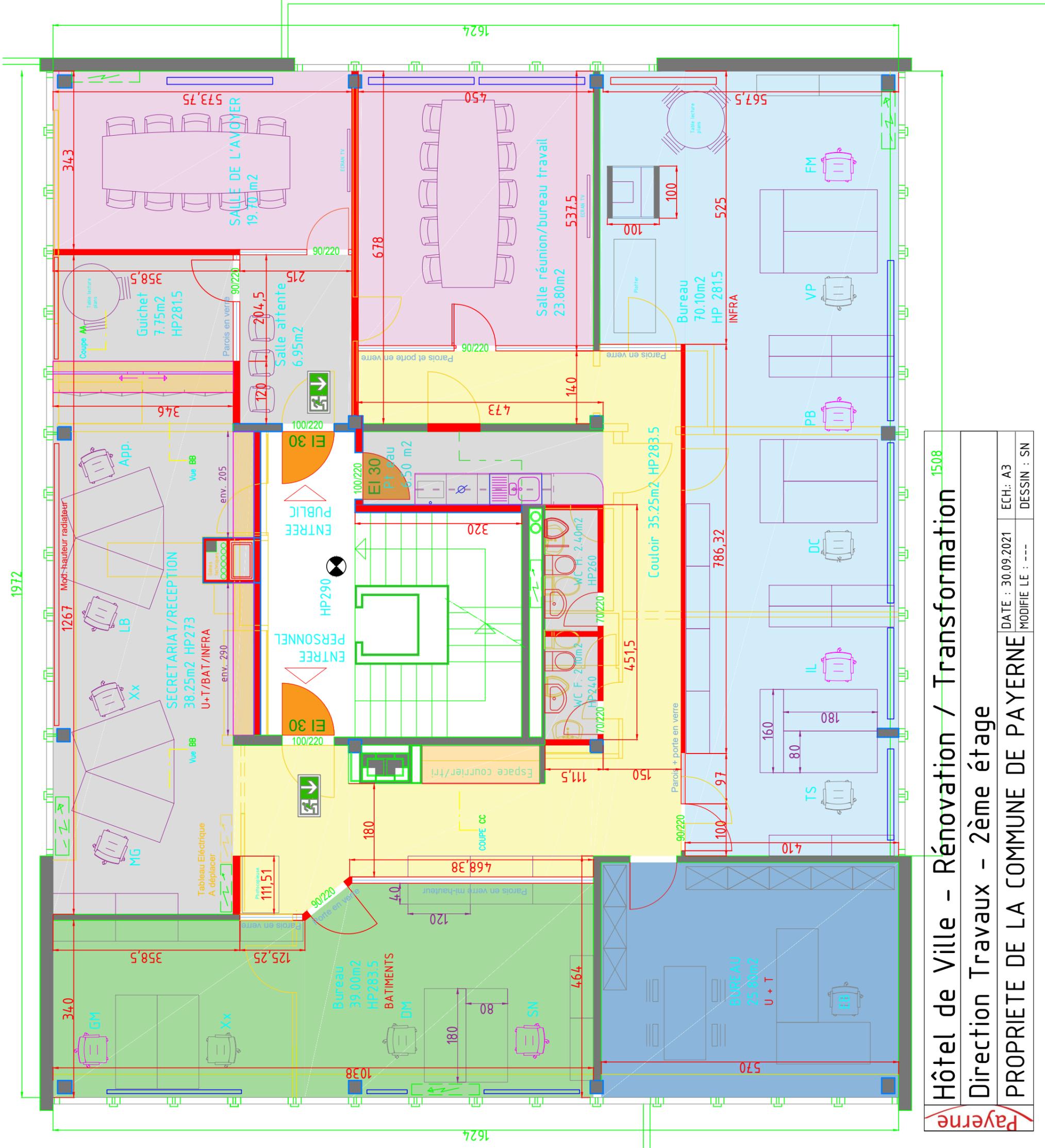


1972

SURFACE :

- plafond, env. 280.00m<sup>2</sup>
- revêtement sol, env. 270.00m<sup>2</sup>
- rev. sol carrelage, env. 4.50m<sup>2</sup>

- à supprimer
- à créer
- existant
- MUR E160
- PORTE E130



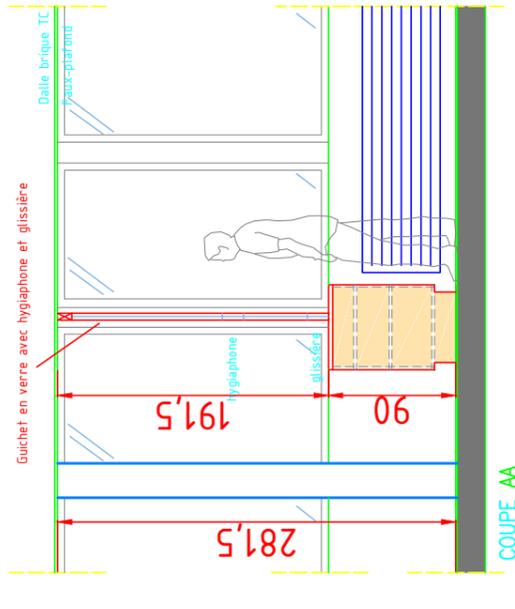
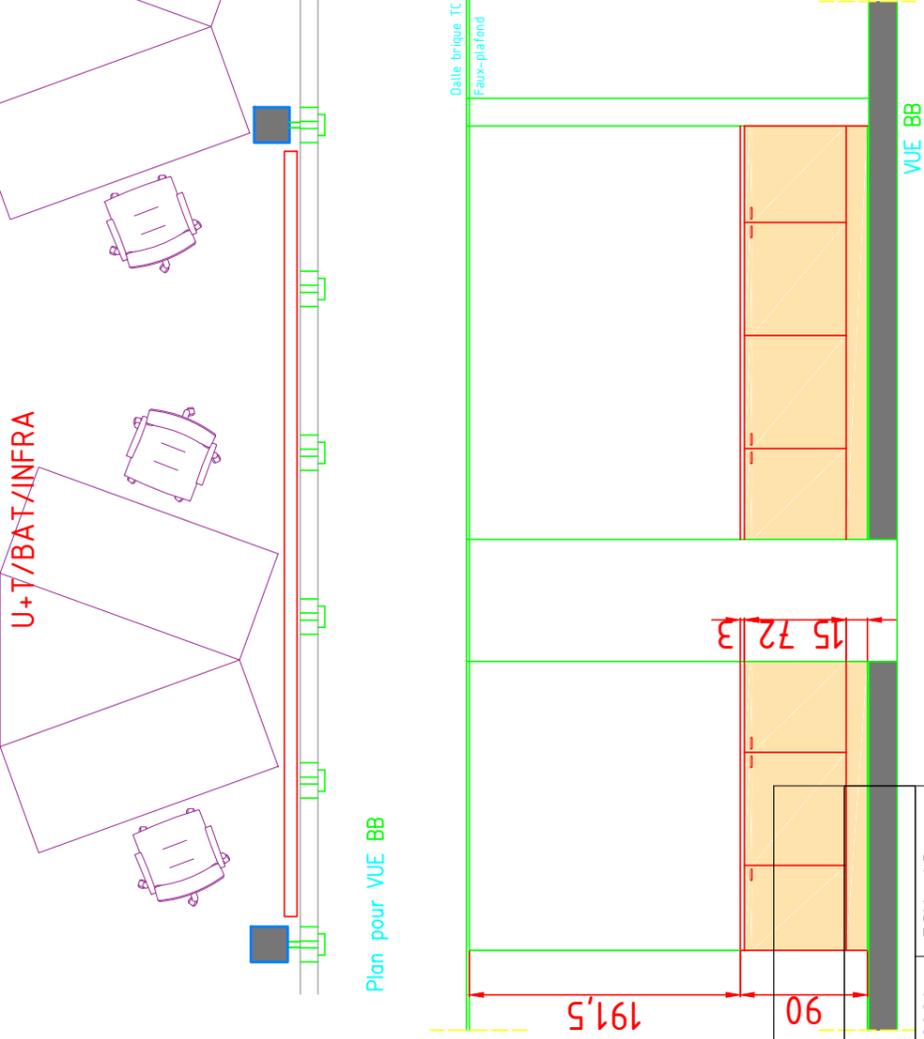
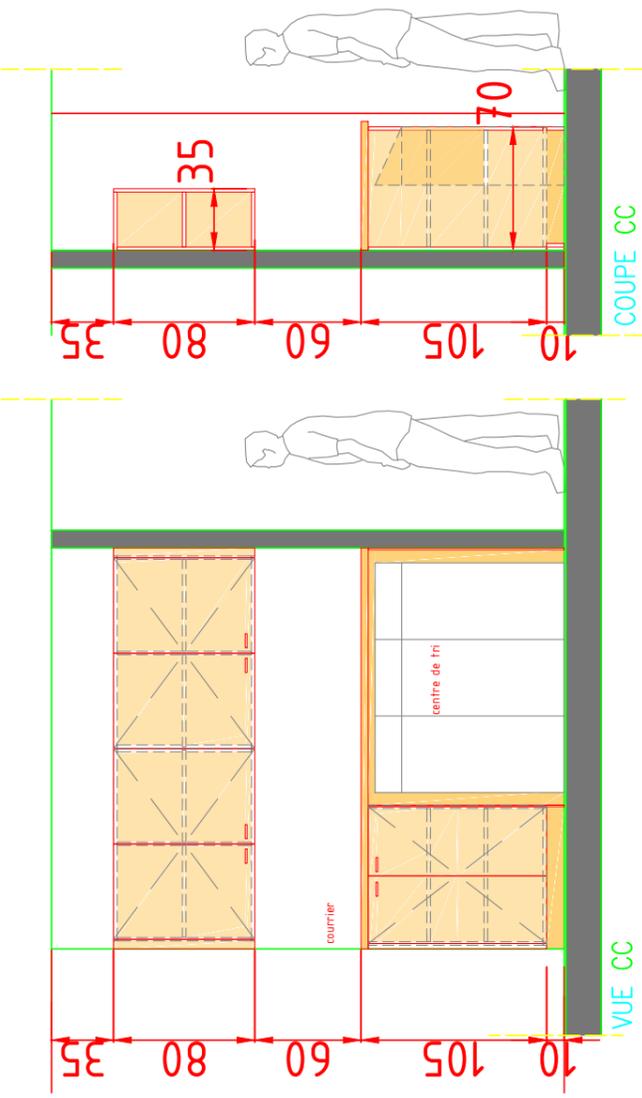
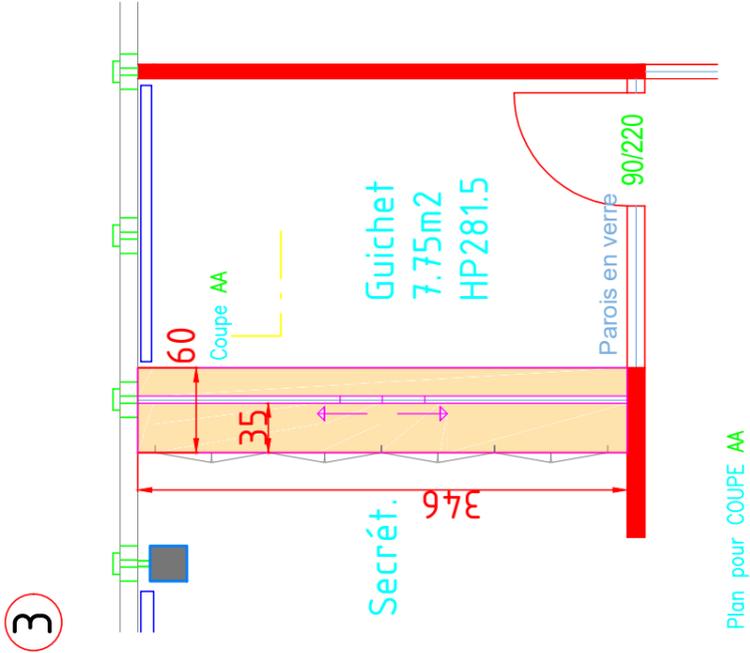
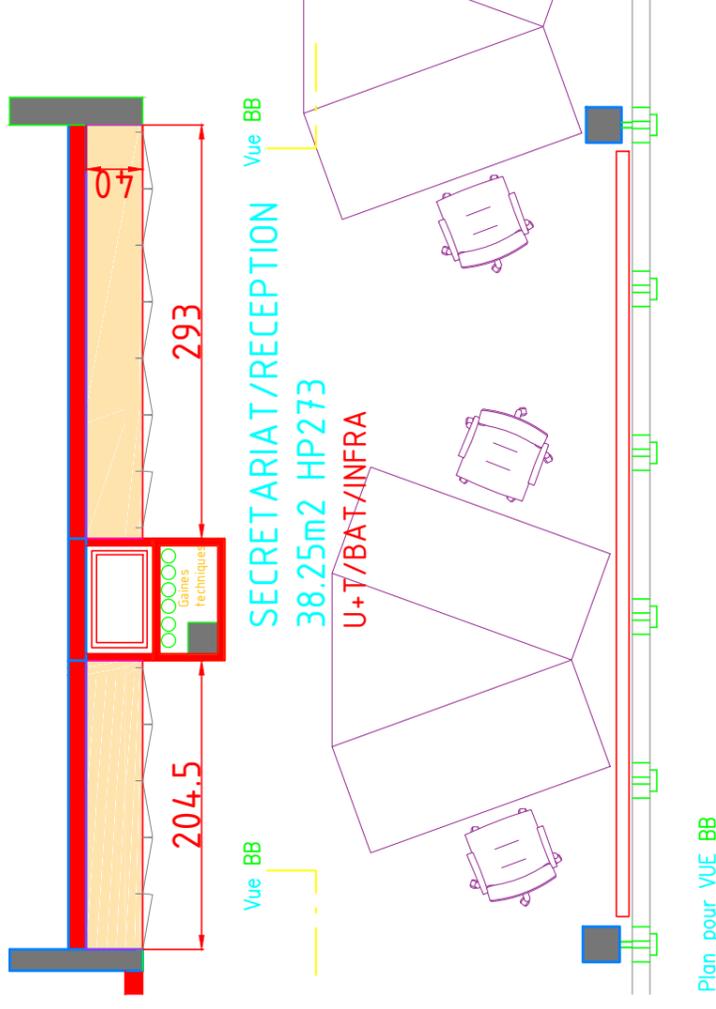
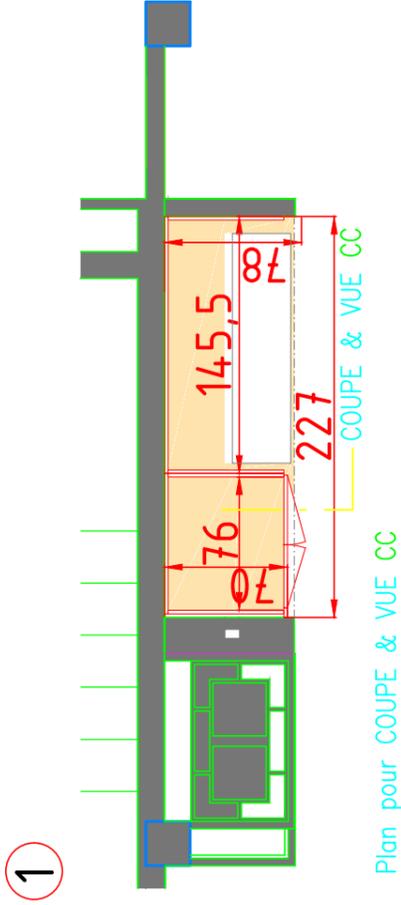
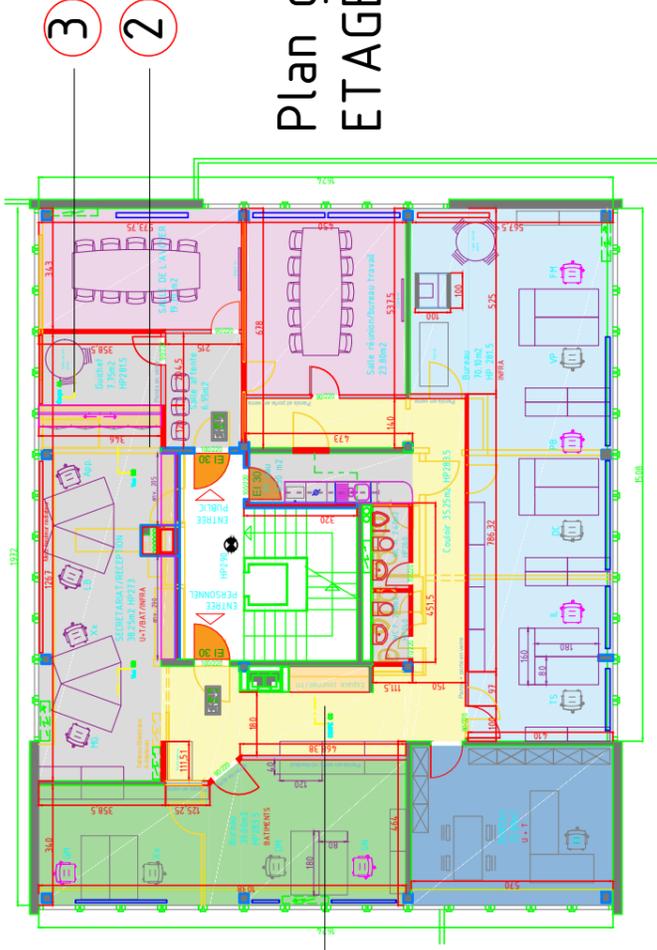
1624

1624

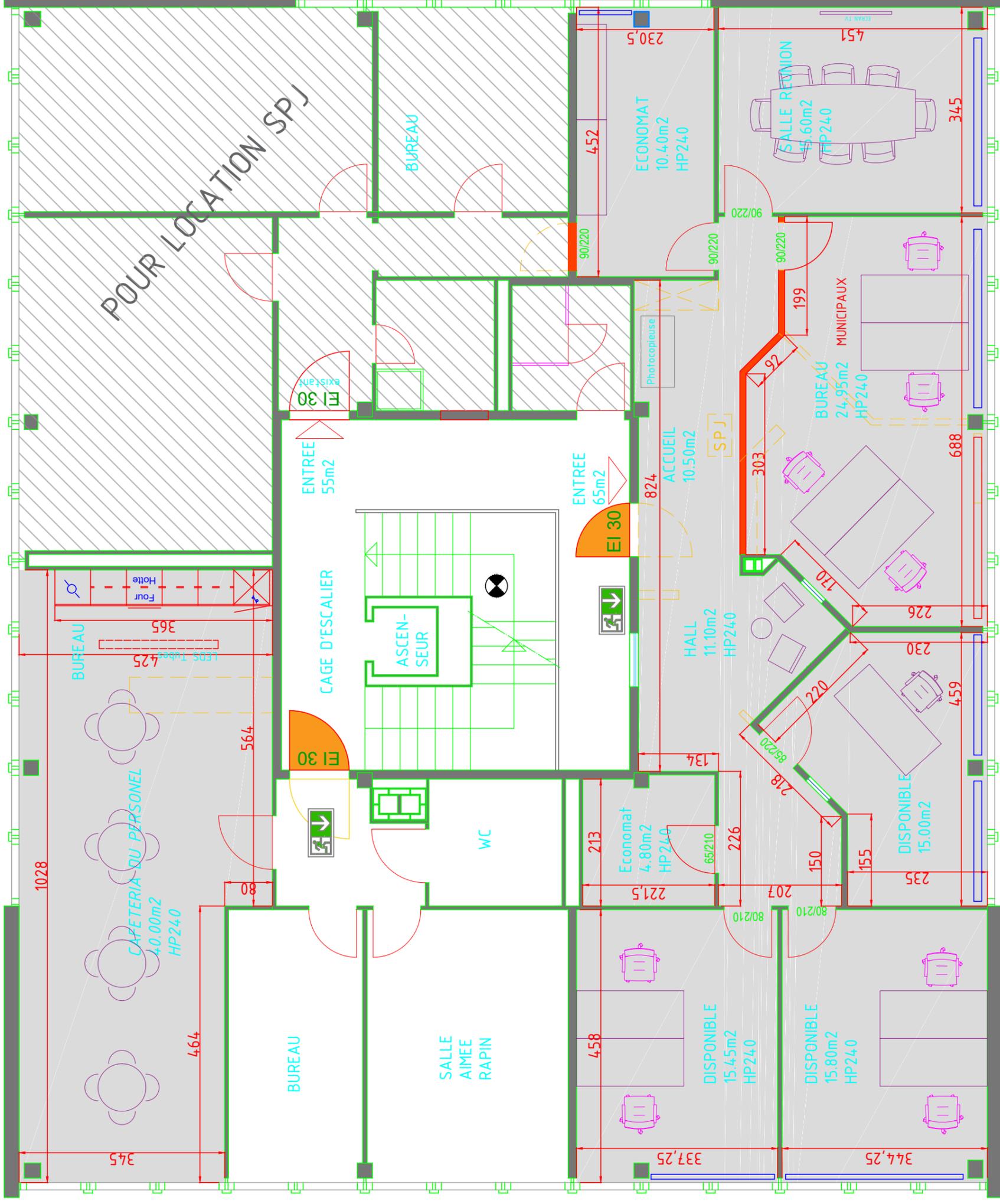
<b>Hôtel de Ville - Rénovation / Transformation</b> Direction Travaux - 2ème étage PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PAYERNE	1508
	DATE : 30.09.2021 MODIFIE LE : --- ECH.: A3 DESSIN : SN



Plan général  
ETAGE 2 - DT



# Bureaux administratifs + Cafétéria personnel - ETAGE 4



## Travaux :

1. revêtement de sol
2. rafraîchissement peinture murs
3. rafraîchissement peinture plafonds
4. démolition cloison
5. démolition guichet
6. modelage cloisons entre bureaux
7. inversions sens fuite porte entrée
8. électricité
9. nouveau mobilier

## Bureaux administratifs Commune

Hôtel de Ville - Rénovation / Transformation  
Bureaux administratifs / Cafétéria - 4ème étage

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PAYERNE

- à supprimer
- à créer
- existant

MUR EI60

PORTE EI30

